



## **RAPPORT ANNUEL 2024** **DE LA CAISSE DE PENSION DES ETUDES DE NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS**

Chères assurées, chers assurés

Les comptes annuels 2024 et leur annexe reflètent fidèlement la situation financière de la CAISSE DE PENSION DES ETUDES DE NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS (ci-après CP NA) et renferment toutes les informations nécessaires pour qu'il soit possible d'évaluer la fondation. Vous pouvez consulter les comptes annuels complets sur notre site Internet ([www.pkna.ch](http://www.pkna.ch)) ou en commander un exemplaire à la direction de notre caisse. Ce 63e rapport annuel vise à vous informer sur les principaux détails du bouclage d'exercice, ainsi que sur la marche des affaires durant l'année sous revue.

### **A. APERÇU**

Comme les années précédentes, la CP NA a proposé en 2024 deux plans de prévoyance, soit le plan de rente et le plan d'épargne. Dans le plan de rente, le salaire annuel est assuré selon le principe de la primauté mixte. Les cotisations de vieillesse y sont capitalisées selon la primauté des cotisations, tandis que les cotisations de risque sont calculées et payées selon la primauté des prestations. Le plan de rente comprend trois volets, en fonction du montant de la prestation de risque: Plan Base, Plan Base Plus et Plan Bel Etage.

En outre, le Plan LPP propose depuis le 1er janvier 2011 l'assurance minimale prescrite par la loi. Cette possibilité répond à un réel besoin, et la flexibilité qu'elle procure a trouvé ses adeptes.

**Cotisations de risque et d'épargne du plan de rente:** les cotisations de risque et d'épargne sont restées inchangées durant l'année sous revue. Le salaire annuel assurable se montait à CHF 22'050 au minimum, et à CHF 294'000 au maximum.

Il est possible de compenser la baisse du taux de conversion par des versements de primes supplémentaires (rachats facultatifs). Pour en savoir plus, il convient de consulter le règlement de prévoyance actuel.

**Rémunération:** compte tenu de la situation financière actuelle, le Conseil de fondation a décidé à sa séance du 19 novembre 2024, sur la base des chiffres disponibles à cette date, de rémunérer pour l'année 2024 tous les avoirs de vieillesse pour les personnes actives assurées auprès de CP NA au 31.12.2024 à hauteur de 8.0%. Ce taux d'intérêt s'applique à l'ensemble des avoirs de vieillesse (partie obligatoire et surobligatoire). Le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral (pour les avoirs obligatoires) s'élevait à 1.25% en 2024.

**Effectif d'assurés:** en fin d'année 2024, la CP NA comptait 949 assurés actifs, dont 33 personnes assurées uniquement dans le Plan LPP), 199 bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants et d'enfants et quatre bénéficiaires de rentes d'invalidité. Le ratio actifs / pensionnés reste très positif en comparaison d'autres institutions de prévoyance. En raison de la structure d'âge, tout indique qu'il y aura au cours des prochaines années davantage de départs à la retraite mais sans que le ratio positif en soit affecté, les assurés préférant souvent une prestation en capital au versement d'une rente.

**Prestations:** les prestations versées en cas de décès ou d'invalidité sont restées inchangées durant l'année sous revue.

## B. FORTUNE

Les banques UBS Switzerland SA et Credit Suisse (Suisse) SA gèrent pour moitié chacune les placements de titres de la CP NA. En fin d'année 2024, la fortune gérée avoisinait CHF 272 millions, soit 8.8% de plus qu'un an plus tôt. Le rendement net des placements de titres (après déduction des frais administratifs, des courtages, etc.) a atteint 10.9%.

Les placements immobiliers indirects en Suisse et à l'étranger se montent à CHF 101.0 millions de francs, soit à 25.6% de la fortune totale. La performance en 2024 s'est élevée à 3.0%.

Le rendement global de la CP NA a atteint 8.4% en 2024. Son taux de couverture a progressé de 1.1 point de pourcentage et se monte à 121.7% au 31 décembre 2024. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est calculée pour offrir un niveau de sécurité de 98% sur un an (son niveau n'a pas changé par rapport à 2023). La réserve de fluctuation de valeur est pleinement dotée au 31 décembre 2024, où la CP NA dispose de fonds libres à hauteur de CHF 15.2 millions de francs.

Du côté du passif, les bases LPP 2020 (tables générationnelles) ont été appliquées avec un taux d'intérêt technique de 1.75% (comme l'année précédente).

Le Conseil de fondation examine régulièrement avec l'expert en prévoyance professionnelle les possibilités d'optimisation de la CP NA. Dans le cadre de monitorings, il surveille les principaux chiffres-clés afin de pouvoir agir à temps sur les divers paramètres nécessaires à la fourniture des prestations réglementaires.

Les cotisations de risque ont ainsi été réduites au 1er janvier 2024 et se présentent comme suit:

- Plan Basis 1.50%
- Plan Basis Plus 1.70%
- Plan Bel Etage 1.90%
- Plan minimal LPP 2.12%

Le modèle de participation en place confère au Conseil de fondation des critères de décision objectifs, qu'il s'agisse de la rémunération des avoires de vieillesse des personnes assurées actives ou des conditions auxquelles les bénéficiaires de rentes peuvent prétendre à une augmentation de rente. Différents paramètres techniques garantissent ici une répartition équitable des revenus générés par la fortune de la fondation.

À sa séance du 19 novembre 2024, le Conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes au renchérissement au 1er janvier 2025.

Sur la base du modèle de participation en place, les bénéficiaires de rentes (rentes de vieillesse ou rentes de survivants de bénéficiaires de telles rentes) ont reçu en janvier 2025 un bonus de rente compris entre 47.50% et 75.60% de la rente annuelle.

Le complément de rente variable a été défini pour la première fois au 1er juillet 2022. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, il demeure inchangé à 8.0%, soit au maximum. Le taux de couverture moyen des trois exercices précédents s'avère ici déterminant. Ce complément à la rente de base vaut pour les cas où la rente a commencé d'être versée entre le 1er juillet 2024 et le 1er juin 2025 et vaut pour trois ans (soit jusqu'au 30 juin 2027). Il sera alors redéfini selon le même schéma.

Les prestations de survivants sont elles-mêmes variables dans la mesure où la rente de vieillesse de la personne décédée était aussi variable.

### C. CHANGEMENT À LA DIRECTION DE LA CP NA

Le 1er janvier 2024, **arcasia ag**, à Berne, a repris la direction de la CP NA.

### D. AUTRES INFORMATIONS

Lors de notre réforme structurelle, nous avons vérifié les déclarations de loyauté à remettre par les membres du Conseil de fondation. Nous avons également adopté les principes applicables à notre système de contrôle interne (SCI), qui sont régulièrement réexaminés lors des rapports SCI.

En outre, nous contrôlons périodiquement les contrats conclus avec des tiers, afin de nous assurer qu'ils soient toujours conformes au marché et à nos exigences.

### E. CONSEIL DE FONDATION

Monsieur Neuenschwander, représentant des salariés, a démissionné au 31.12.2024. Suite aux nouvelles élections organisées en automne 2024, Monsieur Sven Kredtke a été élu au Conseil de fondation en tant que représentant des salariés.

### F. PLACEMENTS

Durant l'exercice 2024, le Conseil de fondation a confié une étude ALM (Asset-Liability-Management) à la société PPCmetrics SA. Une étude ALM consiste à analyser les placements réalisés en fonction de la capacité de risque de la caisse de pension. Le but étant d'obtenir les meilleurs rendements possibles pour les assurés tout en prenant des risques acceptables, dans le respect des prescriptions légales. La stratégie de placement a été légèrement adaptée au printemps 2025, sur cette base.

Suite à la fusion de Credit Suisse (Suisse) SA avec UBS Switzerland SA, un appel d'offres a été lancé durant l'année sous revue pour les mandats de gestion de fortune.

Lors de sa séance du 19 novembre 2024, le Conseil de fondation a décidé de transférer au 1<sup>er</sup> avril 2025 le mandat dont se chargeait l'entité Credit Suisse (Suisse) SA à Swiss Life Asset Managers, à Zurich.

Je remercie l'ensemble de nos assurés pour la confiance témoignée, ainsi que toutes les personnes ayant activement contribué durant l'année sous revue à diriger et gérer la fondation au profit de nos destinataires. Ma reconnaissance va en particulier à mes collègues au Conseil de fondation, au Dr Plüss, expert en prévoyance professionnelle, ainsi qu'à Messieurs Engesser et Wyttenbach de COVASYS AG, à Zoug, pour leurs conseils compétents en matière de placement. Je tiens encore à remercier les collaboratrices et collaborateurs d'**arcasia ag** pour leur engagement professionnel et attentionné en faveur de nos assurés comme du Conseil de fondation.

Nous avons la ferme conviction qu'avec sa situation financière solide, la CAISSE DE PENSION DES ÉTUDES DE NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS restera à l'avenir aussi un partenaire fiable et attrayant.

Meilleures salutations

**CAISSE DE PENSION DES ETUDES DE NOTAIRES ET D'AVOCATS BERNOIS**



Claude Monnier  
Président du Conseil de fondation